



BUREAU SYNDICAL

Mercredi 1^{er} février 2023

Procès-verbal

Le Bureau Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher (PETR) s'est réuni le mercredi 1^{er} février 2023, à 18h00, sur convocation préalable de Monsieur Alain MAZÉ, Président, adressée et affichée le 26 janvier 2023. La séance est présidée par Monsieur Alain MAZÉ.

Étaient présents :

M. Alain MAZÉ	Président,
M. François DUMON	1 ^{er} Vice-Président,
M. Bernard BAUCHER	4 ^e Vice-Président,
Mme Sophie GOGUÉ	5 ^e Vice-Présidente,
M. Fabrice CHABANCE	6 ^e Vice-Président,
M. Jacques PESKINE	7 ^e Vice-Président,
M. Franck BRETEAU	8 ^e Vice-Président,
M. Hugo LEFELLE	4 ^e Membre du Bureau,
Mme Monique LEPRAT	6 ^e Membre du Bureau,
M. Pierre GROSJEAN	7 ^e Membre du Bureau,
M. Gilles GONTHIER	8 ^e Membre du Bureau,
M. Philippe FOURNIÉ	13 ^e Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (à titre consultatif),

Étaient excusés :

M. Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE	2 ^e Vice-Président,
Mme Irène FÉLIX	3 ^e Vice-Présidente,
M. Yann GALUT	1 ^{er} Membre du Bureau,
Mme Jill GAUCHER	2 ^e Membres du Bureau,
M. Fabrice CHOLLET	3 ^e Membre du Bureau,
M. Richard BOUDET	5 ^e Membre du Bureau,
M. Patrick BARNIER	1 ^{er} Vice-Président du Conseil Départemental du Cher (à titre consultatif).

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 après avoir constaté que le quorum (9) est atteint et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Hugo LEFELLE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical délibératif du 16 novembre 2022

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 16 novembre 2022.

Les Membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

1. Projet Alimentaire Territorial (PAT) : demande de subvention pour l'animation et le portage d'actions dans le cadre du fonds européen de développement régional (FEDER) - 2023

Ce projet s'inscrivant dans la stratégie d'intervention du programme européen FEDER, il pourrait bénéficier d'un soutien financier au titre de l'action n°43 dont le but est d'accompagner les moyens d'animation et de coordination pour la mise en œuvre locale des Projets Alimentaires de Territoires. Cette subvention serait à hauteur de 50% du montant total des dépenses du projet, en intégrant 15% de charges indirectes sur la masse salariale.

La fin du financement arrivant en février, il est nécessaire de prévoir une demande de financement pour les années à venir. Le projet pourrait être réalisé suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel - PAT – 2023 – 2025 (3 ans)			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animation et pilotage	145 000 €	CRST	20 000 €
Charges indirects (15%)	21 750 €	FEDER	99 375 €
Communication et valorisation	5 000 €	Autofinancement PETR	79 375 €
Action "Forum métier de l'alimentation" (1 fois / an)	15 000 €		
Action "atelier cuisine" (2 fois / an minimum)	12 000 €		
Total des dépenses	198 750 €	Total des Ressources	198 750 €

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la demande de subvention au titre du fonds européen de développement régional (FEDER), conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2. Projet Alimentaire Territorial (PAT) : demande de subvention pour l'animation dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) – 2023

La fin du financement arrivant en février, il est nécessaire de prévoir une demande de financement pour les années à venir. En 2023, le projet pourrait être réalisé suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel - PAT - 2023			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animation et pilotage	49 000 €	CRST	20 000 €
Charges indirects (7,5%)	3 675 €	FEDER	33 125 €
Communication et valorisation	3 000 €	Autofinancement PETR	11 550 €
Action "Forum métier de l'alimentation" (1 fois / an)	5 000 €		
Action "atelier cuisine" (2 fois / an minimum)	4 000 €		
Total des dépenses	64 675 €	Total des Ressources	64 675 €

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la demande de subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. Opération « Ville à Joie » : demandes de subventions pour la tournée 2023

Monsieur le Président rappelle que l'opération sera renouvelée avec le même nombre de dates et de communes que sur l'année 2022.

La séance est suspendue

Les services expliquent que compte tenu du coût de l'opération, il est nécessaire d'identifier des pistes de financement, avec l'objectif d'atteindre 80% de soutien. Diverses demandes de financement peuvent être envisagées selon le plan de financement prévisionnel suivant (d'autres sources sont étudiées : « A vos ID », Leader et FEDER) :

Plan de financement prévisionnel - Ville à Joie - 2023			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Tournée de 15 dates	32 000 €	AAP CAF 2023	12 800 €
		FNADT Préfecture du Cher	9 600 €
		Fonds d'appui Territoires innovants Seniors	3 200 €
		Autofinancement PETR	6 400 €
Total des dépenses	32 000 €	Total des Ressources	32 000 €

Reprise de la séance

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux demandes de subvention et / ou d'appels projets auprès des partenaires identifiés, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4. Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriales (GPECT) : demandes de subventions pour l'animation et le portage d'actions - 2023

La séance est suspendue

Les services expliquent que pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la démarche GPECT, notamment la soirée des métiers et leur animation, une demande de subvention peut être effectuée selon le plan de financement prévisionnel suivant, auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire via le FSE et les fonds propres :

Plan de financement - Contrat local de Santé PETR Centre Cher			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Coûts Salariaux (2 ans et ½)	131 024,23 €	Conseil Régional Centre Val de Loire – fonds propres – 8%	14 674,72,00 €
Dépenses de fonctionnement (40%)	54 409,69 €	Conseil Régional Centre Val de Loire au titre du FSE – 60%	110 060,35,00 €
		Autofinancement PETR	58 698,85 €
Total des dépenses	183 433,92 €	Total des Ressources	183 433,92 €

Reprise de la séance

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire dans le cadre du FSE 2022-2024 et de sa politique de soutien à la GPECT, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

5. LEADER : demande de subvention pour soutenir l'animation et la gestion du programme européen LEADER 2014-2020 du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Vierzon - 2023

Monsieur BAUCHER explique que pour terminer le contrat il est demandé un financement de 12 213,62 euros. Il présente le plan de financement qui présente l'ensemble des dépenses liées à l'animation et à la gestion du programme, pour une période de 5 mois, au titre duquel il est proposé de solliciter une participation à hauteur de 80% :

Dépenses		Recettes/financement	
Salaire animation/gestion	14 617,03 €	FEADER sollicité (80%)	12 213,62 €
Adhésion Leader France	650,00 €	Autofinancement (20%)	3 053,41 €
TOTAL TTC	15 267,03 €	TOTAL	15 267,03 €

**6. Présentation des projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024
« PETR CENTRE-CHER »**

Monsieur DUMON présente les différents projets à étudier par porteur et les subventions sollicitées.

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de valider le soutien au projet « Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement intercommunal à Vouzeron », présenté par la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, au titre du Cadre de référence 20 : Accueil extrascolaire et locaux jeunes », par une subvention de 100 000 euros.
- de valider le soutien au projet « Mise en place d'un dispositif de boucles saisonnières dans les secteurs de l'agriculture (arboriculture, viticulture,...) et le secteur HTR (Hôtellerie, tourisme, restauration) sur les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Terres du Haut Berry », présenté par l'Association Solidarités Emplois Ruraux, au titre du Cadre de référence AVOSID, par une subvention de 10 000 euros.
- de valider le soutien au projet « Financement du Contrat Local de Santé (CLS) pour la période mars 2023 - mars 2024 », présenté par le PETR Centre Cher, au titre du Cadre de référence 15-1 : Projets locaux de santé », par une subvention de 15 200 euros
- de valider le soutien au projet « Extension du centre de santé sur la commune de Vierzon », présenté par l'Office Public de l'Habitat du Cher Val de Berry, au titre du Cadre de référence 15 : Maisons de santé pluridisciplinaires et autres structures d'exercices regroupé, par une subvention de 44 000€.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h12.

Le secrétaire de séance



Hugo LEFELLE



Le Président,

Alain MAZÉ